

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 28 Mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE (arrivée à 20h), M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Eliane SARNAC, Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE (arrivée à 19h50), M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU.

Représentée : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN)

Excusés : Mme Claire FONTAGNERES, M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ, Mme Virginie BUSTILLO

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Philippe POHER, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (02/04/2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Participation supplémentaire au SDIS de la Gironde pour l'année 2019

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

2019_0606_01 : FINANCES LOCALES

Evolution des contributions communales et intercommunales au budget du SDIS de la Gironde Subvention de fonctionnement 2019 - Convention et Décision modificative n°2 du Budget 2019

Suite aux explications de Monsieur le Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 05.03.2019, il est proposé aux élus de passer, avec le SDIS, une convention qui définit les modalités d'attribution par la Commune de Margaux-Cantenac, au SDIS, d'une subvention de fonctionnement de 3 155.11 € au titre de l'exercice 2019.

Une somme de 4 000 € avait été prévue au compte 6553 du budget primitif 2019 mais au vu de la nature de la dépense, elle devra être imputée au compte 65733.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le SDIS la convention ci-annexée, pour le versement d'une subvention de 3 155.11 € au titre de l'année 2019,
- décide la modification du budget primitif 2019 par un transfert de 3 200 €, du compte 6553 au compte 65733.

Arrivée de Mme Véronique LATOURNERIE à 19h50

2019_0606_02 : FINANCES LOCALES

Aménagement des espaces publics du Centre Bourg – Tranche 4 Sécurisation de la traversée du Centre Bourg de Cantenac (RD2) - Avenue de la 5^{ème} République Convention avec le Conseil Départemental – Fonds de concours

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du Centre Bourg de Cantenac (RD2) – Avenue de la 5^{ème} République, une partie des travaux prévus va être réalisée sur le domaine départemental routier.

Le Conseil Départemental doit donc donner son autorisation et dans la mesure où ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune et financés en totalité par elle, le Département de la Gironde s'engage à financer

les travaux lui revenant par le biais d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 49 614.20 HT. Afin de contractualiser cette situation, il convient de passer une convention avec le Département de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et ses éventuelles modifications.

2019_0606_03 : FINANCES LOCALES **Budget 2019 - Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Eric BOUCHER, adjoint en charge des finances,

- Décide, à l'unanimité, la modification du budget primitif 2019 comme suit :

➤ Section d'investissement :

Augmentation de crédits :

• Article dépense 28041511 - 041 (dotation aux amortissements)	=	+ 22 195,45 €
• Article recette 28041512 - 041 (dotation aux amortissements)	=	+ 22 195,45 €
• Article dépense 10226 (remboursement taxe aménagement)	=	+ 12 500 € (Château Lascombes + Nunes Gustave)
• Article recette 10226 (taxe d'aménagement)	=	+ 12 500 €
• Article dépense 2151 (travaux de voirie – CAB Tranche 4)	=	+ 50 000 €
• Article recette 1323 (subvention Conseil Départemental – fonds de concours)	=	+ 50 000 €

Arrivée de Madame Chantal PERNEGRE à 20h

FINANCES LOCALES – Ligne de trésorerie

Messieurs Claude BERNIARD et Eric BOUCHER expliquent à leurs collègues qu'en fonction de la trésorerie de la Commune, des dépenses (notamment achats terrain à Mme Coumes et à M. Rémy, travaux d'enfouissement des réseaux Rue du Maréchal Foch / Cours de la Marne, CAB au centre Bourg de Cantenac) et des recettes (vente de 2 terrains, versement des subventions) à venir, la Commune pourrait avoir besoin d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il est précisé aux élus qu'actuellement les taux sont négatifs et que le coût correspond à la marge de la banque.

Il leur est rappelé qu'ils avaient donné une délégation à Monsieur le Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile

2019_0606_04 : INTERCOMMUNALITE **Syndicat d'Electrification du Médoc (SIEM) – Adoption des statuts**

Le dossier est présenté par Monsieur Guy MOREAU.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 août 1926, modifié, portant création du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc référencée 0204042019 « Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc » en date du 04 avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc,

Vu le C.G.C.T. et notamment son article L5211-20 qui stipule que notre commune, membre du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc, dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces statuts à compter de la notification de la délibération du SIEM. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de notre Conseil Municipal sera réputée favorable.

Vu le courrier, en date du 02 mai 2019, de Monsieur Sylvain LALANNE – Président du SIEL valant notification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc annexés à la présente délibération
- Précise que la décision sera notifiée au Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc

**2019_0606_05 : INTERCOMMUNALITE
BORDEAUX METROPOLE ENERGIES – Evolution de l'actionnariat**

Le dossier est présenté par Monsieur Michel PICONTO.

Depuis le mois de mai 2018, la commune est actionnaire de la société d'économie mixte locale à forme anonyme « BORDEAUX METROPOLE ENERGIES » (BME).

Outre qu'elle constitue la société mère de REGAZ-BORDEAUX, GAZ DE BORDEAUX, MIXENER et NEOMIX-METHANISATION, BME a également vocation à porter une activité autonome dans le domaine de la transition énergétique tant par la promotion des actions de maîtrise de la demande et d'amélioration de l'efficacité énergétiques que par le soutien au développement des énergies renouvelables d'origine locale.

Son capital est aujourd'hui réparti entre 15 actionnaires :

- Bordeaux Métropole en possède 75,90 % ;
- la société COGAC (du groupe ENGIE) en possède 24 % ;
- 13 communes (dont la nôtre) en possèdent 0,10 %.

Au regard des objectifs de développement de BME, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, la Caisse des Dépôts et Consignations a manifesté son intérêt pour prendre une participation en rachetant une partie de leurs actions à Bordeaux Métropole et à la société COGAC.

L'arrivée de la Caisse des Dépôts et Consignations présenterait un intérêt évident tant pour la Société elle-même que pour ses actionnaires actuels. Désormais connue comme la « Banque des Territoires » elle est un partenaire de long terme des collectivités, connaissant bien leurs enjeux. Tiers de confiance pour l'intérêt général, disposant d'une bonne expérience du financement des infrastructures durables, elle constitue un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Des discussions ont eu lieu entre Bordeaux Métropole, la société COGAC et la Caisse des Dépôts et Consignations. Au terme de celles-ci :

- Bordeaux Métropole envisage de céder 8 % du capital et des droits de vote qu'elle détient au sein de BME (le Conseil métropolitain a délibéré en ce sens le 26 avril 2019) ;
- la société COGAC envisage de céder 4 % du capital et des droits de vote qu'elle détient au sein de BME.

Après les cessions envisagées, le capital de BME serait ainsi réparti :

- Bordeaux Métropole : 67,90 % ;
- société COGAC : 20 % ;
- Caisse des Dépôts et Consignations : 12 % ;
- 13 communes (dont la nôtre) : 0,10 %.

Bordeaux Métropole restera donc largement majoritaire et conservera le contrôle de BME. Toutefois, l'entrée d'un second actionnaire privé à un niveau significatif impose une modification des statuts et des modalités de gouvernance de BME.

Les principales modifications statutaires envisagées sont les suivantes :

- évolution de la composition du Conseil d'administration ramené à 12 membres (dont 8 sont désignés par Bordeaux Métropole, 1 par l'Assemblée spéciale des autres collectivités actionnaires, 3 par les actionnaires du Collège privé) ;
- élargissement de la liste des décisions importantes ne pouvant être prises que sur autorisation préalable du Conseil d'administration statuant à la majorité qualifiée (elle-même modifiée) tant pour BME que pour ses filiales ;
- introduction d'un droit de préemption des autres actionnaires en cas de cession de ses actions par un actionnaire.

Or, l'article L 1524-1 du CGCT dispose « *A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, [...] sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité [...].*

Aussi, en application de ce texte, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant

CONSIDERANT l'intention de Bordeaux Métropole de céder 8 % de ses actions de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES.

CONSIDERANT l'intention de la société COGAC de céder 4 % de ses actions de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES.

CONSIDERANT l'intérêt d'une prise de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES.

VU l'article L 1524-1 du Code général des collectivités territoriales

VU le projet de statuts modifiés de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES

DÉCIDE

- d'agréer les projets de cession notifiés par Bordeaux Métropole et la société COGAC d'une partie de leurs actions de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES à la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- d'autoriser le représentant de la Commune au sein de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES siégeant à l'Assemblée spéciale des collectivités à voter en faveur de l'agrément des projets de cessions notifiés par Bordeaux Métropole et la société COGAC ;

- d'approuver la modification des statuts de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES ;

- d'autoriser le représentant de la Commune au sein de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES siégeant à l'Assemblée spéciale des collectivités ou au sein des Assemblées d'actionnaires à voter en faveur de la modification des statuts de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES et des différentes décisions rendues nécessaires par les cessions d'une partie de leurs actions par Bordeaux Métropole et la société COGAC.

M. Michel PICONTO précise que le dividende des actions 2016/2017 pour la Commune est de 390 €

M. Claude BERNIARD indique qu'il a signé aujourd'hui la vente de la parcelle au Château Labégorce pour 1 €.

2019_0606_06 : DOMAINE et PATRIMOINE - Cession Parcelles 091 AD 276 « Hontique » et 091 AD 161 « La Marmouzette »

Conformément aux arrêtés préfectoraux du 29.12.2016, la Communauté de Communes Médoc Estuaire doit procéder à la réhabilitation de 5 anciens dépôts sauvages de déchets présents sur son territoire, dont celui situé sur l'ancienne Commune de Cantenac. Ces travaux de remise en état doivent être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification des arrêtés.

Dans ce cadre la Communauté de Communes doit se rendre propriétaire de l'ensemble des parcelles de l'opération. Ces acquisitions conditionnent la poursuite de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée fin 2017 au bureau d'études BURGEAP pour la réalisation des études et des travaux de réhabilitation de ces sites.

Les parcelles concernées sur la Commune sont les suivantes :

- 091 AD 276 au lieudit « Hontique » d'une superficie de 7 718 m²
- 091 AD 161 au lieudit « La Marmouzette » d'une superficie de 5 178 m².

Il est précisé que pour la 3^{ème} parcelle, non communale, il a été demandé à la Communauté de Communes Médoc Estuaire de prendre directement contact avec son propriétaire, Monsieur GUILLEMET.

Aussi, il est proposé de céder, à la Communauté de Communes Médoc Estuaire, ces 2 parcelles pour l'euro symbolique.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la cession, pour l'euro symbolique, des parcelles 091 AD 276 et 091 AD 161 à la Communauté de Communes Médoc Estuaire et précise que les différents frais seront à la charge de la Communauté de Communes.
- charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

2019_0606_07 : BIBLIOTHEQUE
Règlement intérieur - Adoption

Madame Sophie MARTIN indique que la bibliothèque municipale doit mettre à jour son règlement intérieur, notamment dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département de la Gironde et la Commune adhérente au réseau partenaire « biblio.gironde ».

Elle précise que :

- l'inscription est gratuite
- la bibliothèque est ouverte, à tous, le mercredi de 14h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h, avec la possibilité d'emprunter 2 livres et 2 CD au maximum.

Aussi, elle soumet le projet de règlement à ses collègues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 03.04.2019 au 06.06.2019

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
12/2019	Consorts MAUGER	Rue Pasteur	bâti sur terrain propre (lot à bâtir)	19/04/2019	renonciation
13/2019	LAUTREC Ludovic /SOUBIRAN Alexandra	9 A Chemin de la Bergerie Cantenac	bâti sur terrain propre	19/04/2019	renonciation
14/2019	GOSSELET Julien et Christel	8 Chemin de la Forge Cantenac	bâti sur terrain propre	03/05/2019	renonciation
15/2019	LODIEU Jean et Josette	route d'Issan Cantenac	bâti sur terrain propre	03/05/2019	renonciation
16/2019	LODIEU Jean et Josette	route d'Issan Cantenac	non bâti	03/05/2019	renonciation
17/2019	CHATE Edwin	17 bis avenue de la Gare	bâti sur terrain propre	03/05/2019	renonciation

*** Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 12.04.2019 : Commande à Patrice SANDRI domicilié à Le Pian Médoc (33290) pour des travaux de couverture sur un bâtiment du service technique (ancienne caserne des pompiers) pour 9 408.40 € HT soit 11 290.08 € TTC. Il précise que les travaux sont presque terminés.

- 09.05.2019 : Modification du marché de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques et éclairage public, Rue du Maréchal Foch, Cours de la Marne et par l'ajout d'une prise avec disjoncteur différentiel sur 7 mâts, moyennant la somme 1 600.69 € HT soit 1 920.83 € TTC pour brancher les éclairages de Noël.

- 28.05.2019 : Commande concernant la fourniture et pose de blocs portes CF pour la mise en conformité du groupe scolaire à Margaux moyennant la somme de 4 331.00 € HT soit 5 197.20 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet VITIPOLL : 27.06.2019

Monsieur Serge FOURTON fait un compte rendu de la réunion de ce jour concernant la préparation de la journée du 27.06.2019 sur le thème biodiversité viticulture et territoire, qui amène à des échanges notamment entre Messieurs Allan SICHEL, Serge FOURTON et Claude BERNIARD.

Cette journée sera clôturée par une réunion publique à 19h, à la salle des fêtes de Margaux-Cantenac.

- PNR médoc

Monsieur Serge FOURTON informe que le décret du classement du parc naturel régional Médoc a été signé le 26 mai 2019.

Il précise que l'information de ce classement va être mise sur les sites internet et le panneau d'affichage lumineux. La 1^{ère} réunion aura lieu de 04.07.2019.

- Pays Médoc

Monsieur Serge FOURTON donne un compte rendu de la réunion avec l'ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) sur le travail saisonnier qui concerne les activités du tourisme et de la viticulture et plus particulièrement le problème de l'hébergement saisonnier.

- Plan communal

Monsieur Philippe BRUNO indique que le prestataire a été choisi. Il s'agit de celui qui avait réalisé le plan de Margaux. Il précise que la version fournie sera numérique et qu'il a demandé une présentation du projet.

- Transport scolaire

Monsieur Philippe BRUNO indique qu'il a reçu, en tant que parent d'élèves, une information indiquant que le transport scolaire serait de 15 € pour l'année.

Monsieur Eric BOUCHER précise qu'actuellement beaucoup d'enfants sont inscrits mais ne le prennent pas.

- Collège d'Arsac – problème d'effectifs et de locaux

Madame Chantal PERNEGRE informe qu'une réunion du Conseil d'administration s'est tenue aujourd'hui et que Madame GOT a annoncé que 4 préfabriqués seraient installés au lieu de 2.

- Commerce « Route des vins »

Madame Dominique POUILLOUX s'interroge au vu de la fermeture de ce commerce.

Monsieur le Maire explique à ces collègues la situation concernant ce dossier.

- Nuisances sonores Rue Jacques Brel

Monsieur le Maire indique qu'il reçoit demain après-midi un administré qui subit ces nuisances et la gendarmerie

- AVTV

Monsieur Eric BOUCHER remercie les bénévoles qui ont bien œuvrés pour cet événement.

- Margaux saveurs

Monsieur Serge FOURTON indique qu'une délégation a été reçue à HARO ce week-end et indique que leurs représentants viennent en novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30